

**FORMER DES RÉFÉRENTS HANDICAP****NOUVEAU**

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a créé l'obligation pour les entreprises d'au moins 250 salariés, de désigner un « référent handicap ». Ce professionnel est « chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap » (article L5213-6-1 du Code du travail). Dans la fonction publique, la loi stipule que « tout agent a le droit de consulter un référent handicap (loi du 6 août 2019). Cette formation vise à doter les référents handicaps, du public comme du privé, des connaissances et compétences nécessaires pour mener leurs missions.

DURÉE

2 JOURS

TARIF

Sur site : 1250€ / jour
Inter, Inter+ : nous consulter

PARTICIPANTS 15**MODALITÉS
D'ÉVALUATION**

- Retours des participants
- Création et activation d'un réseau
- Responsabilisation et engagement des salariés pour l'inclusion
- Visibilité des actions de la politique inclusive

PUBLIC VISÉ

Toute personne ayant en responsabilité les questions relatives au handicap au sein d'une entreprise, d'un service, d'une collectivité, d'une association... (Dirigeants, Responsables des ressources humaines, Référents handicap en entreprise ou service, ou se destinant à l'être).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- S'approprier le cadre législatif et réglementaire (les lois, les droits et obligations)
- Se familiariser avec les spécificités inhérentes au handicap (inaptitudes/ compensation/ maintien de l'emploi)
- Comprendre et mettre en œuvre les obligations relatives aux politiques d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle des personnes handicapées : DOETH, conventionnements, contribution, partenariats et acteurs institutionnels.
- Construire un cadre de travail permettant la collaboration avec un salarié en situation de handicap
- Se construire une posture professionnelle pour devenir une personne ressource à l'interface (accompagnement, représentation, communication)
- Animer un réseau de partenaires

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

- Alternance de mises en situation, d'apports théoriques, d'analyse de pratique et de moments d'auto-analyse.

JOUR 1 (JOURNÉE)**Matin**

- Exploration du cadre légal, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, la RQTH
- Les obligations de l'employeur : et la DOETH, le conventionnement

Après-midi

- Dépasser les préjugés : les personnes en situation de handicap ont des potentialités et veulent le faire savoir !
- Exemples et témoignages (vidéos)
- Comprendre ce qui est à l'œuvre en situation de communication sur le handicap : image des personnes et de l'entreprise.
- Bilan intermédiaire collectif

JOUR 2 (MATIN)

- Le réseau de partenaires : le connaître, le construire, le mobiliser.
- Mener une politique RH dans le domaine du handicap

JOUR 3 (3h en décalé)

- Retour sur expériences du terrain
- Difficultés rencontrées / réussites à partager
- Analyse de pratiques
- Évaluation finale